

Logements réservés aux indigènes

Impartial 2016-04-28

SYLVIE BALMER

«On ne prend pas de 'sociaux'. Dans toutes les gérances, on m'a répondu la même chose», déplore Dominique Flamand, bénéficiaire de l'aide sociale, après un accident de travail survenu en 2009. «L'employeur a été reconnu coupable mais je suis toujours en attente d'une décision de la Suva pour une rente invalidité. En attendant, je souffre d'être considéré comme un profiteur de l'aide sociale.»

Les gérances ne prennent plus les «sociaux»

Responsable de la gérance Métropole à La Chaux-de-Fonds, Dominique de Reynier confirme. «Voilà bien dix ans qu'on ne prend plus de dossiers de personnes émergeant à l'aide sociale. Bien sûr, nous en comptons quand même parmi d'anciens locataires, qui n'ont jamais posé de problèmes ou dont la situation a changé sans que nous le sachions. Cela doit représenter une cinquantaine de cas sur nos 800 appartements. Mais des nouveaux dossiers, non.»

Plusieurs raisons à cela: «La garantie de loyer des services sociaux tombe si le bénéficiaire trouve du travail, sans qu'on en soit avertis. Et il n'y a pas d'aide pour la remise en état des logements dégradés.»

Les gérances immobilières souhaitaient qu'une convention soit signée avec l'aide sociale sur le modèle de ce qui est fait à Fribourg. «Un assistant social se déplace lors de la visite d'état des lieux, puis de la remise de l'appartement. Mais cela n'a pas été fait.»

Propriétaires outrés par les propos de Laurent Kurth

Il faut dire que Laurent Kurth, alors conseiller communal, avait enterré le débat en accusant les propriétaires privés «d'être subventionnés» par l'aide sociale et de «se décharger sur la collectivité des cas les plus lourds (réf: lire notre édition du 17 janvier 2009).» «Devant tant d'arrogance et d'inertie, on a décidé de les laisser se débrouiller», raconte Dominique de Reynier.

Les choses n'ont pas bougé depuis. La gérance communale est désormais la seule à accepter les dossiers des «sociaux». Mais cela ne suffit pas.

La gérance communale compte 750 logements en location, parmi lesquels un tiers, 251 précisément, sont loués en dessous de 730 francs charges comprises, soit qui entrent dans le cadre du budget accordé par l'aide sociale à une personne seule pour se loger. 362 autres logements, de superficie plus élevée, sont loués entre 730 fr. et 1050 fr., le maximum alloué à une famille de deux ou trois personnes.

«Ce qui illustre la volonté des autorités chaux-de-fonnières de poursuivre une politique sociale», confie Théo Huguenin-Elie, conseiller communal en charge de la gérance communale.

«Une problématique délicate», glisse-t-il. «Pour schématiser, une partie de la droite estime qu'on en fait trop. Elle aimerait fa-



A l'aide sociale dans l'attente d'une rente invalidité, Dominique Flamand, ici avec son ex-épouse Véronique Buriassi qui le soutient dans ses démarches, se heurte aux refus des gérances immobilières pour trouver un logement. CHRISTIAN GALLEY

« Nous avons décidé de ne plus accorder de logements de moins de 730 francs, charges comprises, aux personnes extérieures à la ville. »

THÉO HUGUENIN-ELIE CONSEILLER COMMUNAL CHAUX-DE-FONNIER

viser un meilleur rendement sur ces appartements communaux. A l'inverse, une partie de la gauche estime quant à elle qu'on n'en fait pas assez. Pour preuve, ce monsieur qui ne trouve pas d'appartement. C'est la démonstration qu'on doit continuer à garantir un certain nombre de logements bon marché. Ceux dont nous disposons sont rapidement pris. Ils partent en quelques jours.»

Politique différente au Locle

A La Chaux-de-Fonds, le taux des personnes émergeant à

l'aide sociale est de 11,6%. «L'un des plus hauts de Suisse. Aussi nous avons décidé de ne plus accorder de logements de moins de 730 francs charges comprises, aux personnes extérieures à la ville. Ce pour garantir à nos citoyens des logements accessibles, qu'ils émergent à l'aide sociale ou pas, et éviter ainsi le 'tourisme social'.» A noter que 20% du parc immobilier de la Ville est occupé par les personnes à l'aide sociale. «C'est beaucoup, comparé au taux de 11,6% précité.»

Mais Dominique Flamand n'y a trouvé aucun logement de li-

bre. Seule une gérance d'Yverdon-les-Bains a accepté son dossier et lui propose un logement de 35 m², sans cuisine agencée, pour 750 francs mensuels. Reste à espérer que l'aide sociale entrera en matière pour financer plaques électriques et frigo, ainsi que le supplément de 20 francs.

Pour Cédric Dupraz, conseiller communal au Locle, c'est la preuve qu'«il faut réadapter les budgets accordés pour le loyer sur l'ensemble du territoire».

La gérance communale du Locle dispose de 400 appartements. Un beau parc immobilier, comparé à sa taille, «qui nous permet de maintenir des prix abordables. Si une personne souhaite s'établir au Locle (...), celle-ci est la bienvenue peu importe sa capacité financière (et de ses contentieux éventuels de plus en plus fréquents).»

Nouveaux outils

Pour rassurer les gérances qui rechignent à loger les bé-

néficiaires de l'aide sociale, la Ville de La Chaux-de-Fonds a mis en place deux outils. Depuis début 2015, une médiatrice est à la disposition de toutes les gérances de la ville, ainsi que des propriétaires privés, pour désamorcer les conflits et éviter ainsi les résiliations de baux. Par ailleurs, le secteur salubrite relevant du service de l'urbanisme et de l'environnement fait un travail exceptionnel pour, entre autres, accompagner les personnes qui peinent à entretenir leur appartement. ●

EN CHIFFRES

11,6% de bénéficiaires de l'aide sociale à La Chaux-de-Fonds.

9,5% de bénéficiaires de l'aide sociale au Locle.

10% de bénéficiaires de l'aide sociale à Neuchâtel.

730 francs, au maximum, sont accordés à un bénéficiaire de l'aide sociale pour se loger, charges comprises, à La Chaux-de-Fonds.

600 francs, au maximum, sont accordés à un bénéficiaire de l'aide sociale au Locle.

900 francs, au maximum, sont accordés à un bénéficiaire de l'aide sociale à Neuchâtel.

1050 francs sont accordés à une famille de deux à trois personnes à La Chaux-de-Fonds.

800 francs sont accordés à une famille de deux à trois personnes au Locle.

1250 francs sont accordés à une famille de deux à trois personnes à Neuchâtel.

Les «sociaux» n'iront plus à l'hôtel

Entré en vigueur le 1er mars dernier, le programme «Hébergement différencié» vise à supprimer progressivement l'hébergement à l'hôtel des personnes en situation précaire, qui peinent à trouver un logement. Validé par le Conseil d'Etat cet automne, le projet a pour objectif de lutter contre l'isolement social.

Aujourd'hui, à La Chaux-de-Fonds, on compte une trentaine de personnes hébergées à l'hôtel, à raison de 50 fr. la nuit. Elles sont environ une centaine dans le canton. «Mais il est difficile d'articuler des chiffres précis, car cela bouge très vite», explique Fabienne Cosandier, cheffe du Service de l'action sociale, à La Chaux-de-Fonds. L'idée est de transférer progressivement ces personnes dans les structures d'accueil de la Fondation pour les adultes en difficultés sociales (FADS), soit les foyers Feu-

Vert à La Chaux-de-Fonds et le Rocher à Neuchâtel, qui disposent de 15 places chacun. Quant aux personnes actuellement hébergées dans ces foyers, elles seront dirigées vers des studios et de logements collectifs ou individuels, loués par la FADS auprès de gérances ou propriétaires privés. «Le fait que ce soit la FADS le locataire est un facteur rassurant.»

Si le basculement se fera progressivement, une nouveauté a déjà été introduite concernant les repas des personnes hébergées à l'hôtel. Depuis le 1er mars, elles ne touchent plus le forfait leur permettant de manger à l'extérieur, celui-ci étant parfois affecté à d'autres dépenses. Les repas – petit-déjeuner, déjeuner et dîner – sont désormais servis dans les foyers d'accueil. «L'idée est aussi de lutter contre la malnutrition induite par l'isolement.» ●